

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 021-1992/10/CC

■ Opération d'extension de la zone d'activités de la Plaine du Caire (Plaine du Caire IV).

DDEAI 10/4354/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique, met en œuvre sur son territoire, des opérations à vocation d'activités, en cohérence avec sa stratégie de développement économique.

La commune de Roquefort la Bédoule a engagé, en 1986, la réalisation d'un lotissement communal sur le site de la Plaine du Caire. Cette zone d'activités a depuis fait l'objet de deux extensions, l'une au début des années 90, l'autre à la fin des années 90.

Un ultime projet d'extension a été étudiée, un périmètre retenu, et cette extension a été intégrée dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Roquefort la Bédoule, intervenu en septembre 2009.

MPM, réalisera cette dernière extension, conformément aux opérations actées par la délibération DDEAI 08/1026/CC du 8 février 2009. Le projet porte sur une superficie totale d'environ 5 hectares, à vocation économique, les lots commercialisés étant réservés à des petites et moyennes entreprises.

MPM avait confiée dès 2005, au bureau d'études BETEREM Infrastructure, une mission pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de cette opération.

Cette mission a permis de définir et de retenir le périmètre de réalisation de l'opération, en fonction de la topographie.

Suite à la révision du PLU de la commune de Roquefort la Bédoule intervenu en septembre 2009, MPM, avec l'aide d'un bureau d'études a procédé à la constitution du permis d'aménagement, cette opération étant réalisée directement en « régie ».

Les choix concernant la qualité d'aménagement ont été affirmé et décliné à savoir :

- Eviter les grands lots, la très grande majeure partie des lots feront entre 1000 et 3 000 m² ;
- Limitation des hauteurs à 7 mètres (dans les zones existantes le règlement du PLU impose une hauteur maximale de 10 m) ;
- Sélection rigoureuse des entreprises avec des objectifs de création d'emplois, de limitation de flux de poids lourds, de prise en compte d'une nécessaire qualité architecturale des bâtiments ainsi que de leur bonne intégration dans l'environnement.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole réalisera non seulement l'ensemble des travaux d'aménagement (voirie, réseaux, espaces verts...) mais également suivra et contrôlera les projets des entreprises à toutes les étapes de réalisation de l'opération, telles que l'élaboration du projet de l'entreprise, contrôle du dossier de permis de construire déposé, lors de la construction à proprement dit des bâtiments.

Enfin, afin d'assurer une bonne gestion de la zone une association syndicale sera créée avec obligation pour les entreprises d'y adhérer.

Ce souci de qualité de cette extension est essentiel non seulement pour celle-ci mais aussi pour la réhabilitation de la zone existante. Dans ce cadre MPM réhabilitera l'ensemble des voiries et mais aussi amènera les entreprises à intervenir sur leur partie privative.

Cependant, la commune de Roquefort la Bédoule est propriétaire, à ce jour, de ce terrain. Une délibération a été soumise au Conseil Municipal, afin d'approuver la cession de ce terrain à la CUMPM et autoriser la CUMPM à déposer le permis d'aménagement.

Dans ce cadre, il convient d'autoriser le Président, ou son représentant, à acquérir dans le cadre de la réalisation de l'opération, ce terrain, auprès de la commune de Roquefort la Bédoule, au prix qui sera défini par France Domaines.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de procéder à des opérations d'aménagement économique, conformément à la stratégie de développement économique menée par MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvé le principe de l'acquisition, auprès de la Ville de Roquefort la Bédoule, du terrain concerné par l'extension de la zone d'activités.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI